



Luxembourg, le 13 décembre 2011

Dossier suivi par Madame Anne Tescher
Secrétaire de la Commission des Pétitions
Tél.: 466 966 264
Courriel : atescher@chd.lu

Monsieur François Biltgen
Ministre des Cultes

Concerne : Pétition n° 307 pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat

Monsieur le Ministre,

Revenant à la lettre du 17 novembre 2011 (SCL TP-1280/jls) que Madame la Ministre aux Relations avec le Parlement m'a adressée en réponse à mon courrier du 22 septembre 2011, je tiens à vous informer que les membres de la Commission des Pétitions ont pris bonne note du renvoi aux explications que vous avez fournies au cours de la réunion de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle du 26 octobre 2011.

Les membres de la Commission voudraient disposer d'informations complémentaires sur la nature de la mission de consultation, par un groupe d'experts, des parties intéressées dans le processus d'instruction du dossier. Ainsi ils désirent connaître les modalités selon lesquelles les parties intéressées seront entendues et savoir s'il s'agira d'une consultation unique ou si, au contraire, elles seront intégrées dans les travaux tout au long de la procédure.

J'adresse copie de la présente à Madame Octavie Modert, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés

Transmis en copie pour information
- aux Membres de la Commission des Pétitions
- aux Membres de la Conférence des Présidents
Luxembourg, le 13 décembre 2011

Anne Tescher
Secrétaire de la Commission des Pétitions